



Mairie de
Saint-Jean de Bourny

AVIS DE PUBLICITÉ
REMPLACEMENT DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire informe,

Suite à la démission de 2 membres du Conseil d'Administration du CCAS, il est nécessaire de procéder à leur remplacement. En application des articles L. 123-6, R. 123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins d'un représentant d'association œuvrant dans le domaine suivant :

- Des associations de personnes handicapées ;
- Des associations de personnes âgées et de retraités ;

au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Délai impératif :

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur Le Maire au plus tard le 11 août 2023, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'accueil de la Mairie contre accusé de réception à l'adresse suivante : Mairie de Saint Jean de Bourny – CCAS – 101 Montée de l'Hôtel de Ville – 38440 Saint Jean de Bourny.

Le présent avis sera affiché en Mairie à compter de ce jour et sera diffusé par les autres canaux de diffusion habituels.

Fait à Saint Jean de Bourny,
Le 25 juillet 2023
Par empêchement du Maire, dans
l'ordre du tableau, le 1^{er} adjoint,
Michel REVELIN

